



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 11 mai 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 11 mai 2021, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, en lien avec la COVID-19 ainsi que des mesures mises de l'avant et des recommandations, la présente rencontre est tenue à huis clos et principalement par le biais d'une visioconférence

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers. Est absent, le conseiller Martin Asselin.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général et Me Chantal Doucet, greffière.

Moment de recueillement.

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

R 171-11-05-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 172-11-05-21

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2021 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent la greffière de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 26 avril 2021 tels que rédigés par la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D 173-11-05-21

DÉPÔT - LISTES DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des dépenses autorisées par des fonctionnaires à qui est accordé le pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats en vertu du Règlement général SH-1, et ce, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021.

Conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des contrats conclus, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 \$, au cours du mois dernier.

D 174-11-05-21

DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SHAWINIGAN

Le Conseil prend acte du dépôt, par la greffière, du rapport annuel 2020 de la Société de développement de Shawinigan.

R 175-11-05-21

APPROBATION - RAPPORT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - ABOLITION ET CRÉATION DE POSTES - SERVICE DE L'INGÉNIEURIE

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service de l'ingénierie en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil approuve le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 4 mai 2021, relativement à la modification de la structure organisationnelle du Service de l'ingénierie par l'abolition des deux postes syndiqués d'ingénieur de projets et du poste syndiqué d'ingénieur en gestion de l'eau ainsi que la création de deux postes cadres d'ingénieur de projets et d'un poste cadre d'ingénieur en gestion de l'eau.

Que l'organigramme soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Shawinigan**

R 176-11-05-21

**APPROBATION - RAPPORT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
- ABOLITION DE POSTE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service de sécurité incendie en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil approuve le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 5 mai 2021, relativement à la modification de la structure organisationnelle du Service de sécurité incendie par l'abolition du poste de commis administratif.

Que l'organigramme soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 177-11-05-21

**APPROBATION - RAPPORT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
- ABOLITION ET CRÉATION DE POSTES - SERVICE DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service des technologies de l'information en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil approuve le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 5 mai 2021, relativement à la modification de la structure organisationnelle du Service des technologies de l'information par l'abolition du poste de préposé aux technologies de l'information et la création de deux postes d'analyste-programmeur ainsi que d'un poste de technicien en informatique.

Que l'organigramme soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 178-11-05-21

APPROBATION - RAPPORT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - PRÉPOSÉS À LA RÉGLEMENTATION - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service du greffe et des affaires juridiques et les ressources du Service de l'aménagement du territoire en fonction de leurs besoins respectifs;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil approuve le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 6 mai 2021, relativement à la modification de la structure organisationnelle par le changement de service des postes de préposés à la réglementation du Service du greffe et des affaires juridiques vers le Service de l'aménagement du territoire.

Que les organigrammes de ces 2 services soient modifiés en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 179-11-05-21

CONTRAT DE TRAVAIL - DIRECTEUR PAR INTÉRIM AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du directeur du Service de sécurité incendie;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil autorise le directeur général et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le contrat de travail à intervenir avec monsieur Patrick Lalonde pour agir à titre de directeur par intérim du Service de sécurité incendie et se terminant au plus tard le 20 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 180-11-05-21

NOMINATION - INGÉNIEURE EN GESTION DE L'EAU - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT la modification de la structure organisationnelle du Service de l'ingénierie par l'abolition du poste syndiqué d'ingénieur en gestion de l'eau ainsi que la création d'un poste cadre d'ingénieur en gestion de l'eau;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil nomme madame Laurence Trépanier au poste d'ingénieure en gestion de l'eau selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués* ainsi que selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 181-11-05-21

NOMINATIONS - INGÉNIEUR DE PROJETS - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT la modification de la structure organisationnelle du Service de l'ingénierie par l'abolition des deux postes syndiqués d'ingénieur de projets ainsi que la création de deux postes cadres d'ingénieur de projets;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil nomme monsieur Xavier Ouellet au poste d'ingénieur de projet selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués* ainsi que selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente.

Que le Conseil nomme monsieur Philippe Lemieux-Plante au poste d'ingénieur de projets selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués* ainsi que selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 182-11-05-21

NOMINATIONS - CHEF AUX OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil nomme monsieur Benoit Ferland à titre de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, le tout selon les conditions prévues au Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués ainsi que selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente.

Comme condition de maintien en emploi, monsieur Benoit Ferland doit obtenir une attestation d'études collégiales (AEC) en Prévention des incendies dans les vingt-quatre (24) mois suivant sa date d'entrée en fonction au poste de chef aux opérations.

Que le Conseil nomme monsieur Maxime Beaulieu à titre de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, le tout selon les conditions prévues au Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués.

Comme condition de maintien en emploi, monsieur Maxime Beaulieu doit obtenir la certification Officier II de l'École nationale des pompiers du Québec dans les vingt-quatre (24) mois suivant sa date d'entrée en fonction au poste de chef aux opérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 183-11-05-21

SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES DIRECTEURS

CONSIDÉRANT QUE le Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués est échu depuis le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte du renouvellement de ce protocole, une analyse a été effectuée et qu'il a été déterminé qu'il était souhaitable de dissocier les conditions de travail des cadres intermédiaires de celles des cadres directeurs, en produisant des ententes distinctes pour ces deux groupes;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une négociation, une entente a été conclue avec les cadres directeurs;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil autorise le maire, la greffière, le directeur général et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le Protocole d'entente sur les conditions de travail des cadres directeurs pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 184-11-05-21

CONTRAT - ACQUISITION - SOUFFLEUSE AMOVIBLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une souffleuse amovible;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour l'acquisition d'une souffleuse amovible au plus bas soumissionnaire conforme, soit **VOHL inc.**, au montant de 144 285 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-666.

Que la présente résolution soit exécutoire à compter du jour de l'approbation du règlement SH-666 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

R 185-11-05-21

REJET DES PROPOSITIONS - PROJET D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE SUR LE SITE DE LA MARINA DE GRAND-MÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel de propositions pour la réalisation d'un projet d'hébergement touristique signature afin de développer à sa juste valeur le site de la Marina de Grand-Mère et du parc des Papetiers;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce processus, un comité composé de 10 personnes et un secrétaire, a été mis en place afin d'analyser les propositions en fonction de différents critères;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été déposées, dont l'une ne pouvait être admissible puisqu'elle proposait, par le biais d'une lettre d'intérêt, un projet d'hébergement exclusivement de type résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la seconde offre visait un projet d'hébergement de type résidentiel dont le ratio de l'offre touristique ne comportait que 10 % d'unités touristiques échelonnées sur un horizon de 8 ans;

CONSIDÉRANT QUE les deux projets soumis ne répondent pas avec satisfaction aux lignes directrices du document d'appel de propositions;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le Conseil rejette, à toute fin que de droit, toutes les propositions reçues relativement au projet d'hébergement touristique sur le site de la Marina de Grand-Mère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AV 186-11-05-21

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-490.5 - ZONES DE VITESSE À 40 KILOMÈTRES À L'HEURE

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), la conseillère Jacinthe Campagna donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à la séance subséquente, du projet de Règlement SH-490.5 modifiant le Règlement SH-490 établissant des zones de vitesse à 40 kilomètres à l'heure et ayant pour objet l'ajout de nouvelles zones et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

R 187-11-05-21

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-628.1 - AUGMENTATION RÉSERVE FINANCIÈRE - INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 13 avril 2021 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-628.1 modifiant le règlement SH-628 ayant pour objet d'augmenter le montant de la réserve financière pour le financement des dépenses en approvisionnement, traitement, distribution de l'eau potable ainsi que pour la mise aux normes des infrastructures.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 188-11-05-21

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-675 - GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 22 mars 2021 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, sa portée et ses modifications;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte, avec changements, le Règlement de gestion contractuelle SH-675 ayant pour objet de régir l'attribution des contrats en prévoyant des mesures qui favorisent le respect des lois applicables en la matière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 189-11-05-21

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-676 - EMPRUNT 375 000 \$ - HONORAIRES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 13 avril 2021 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, son coût et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le Règlement SH-676 décrétant un emprunt et une dépense de 375 000 \$ afin d'engager des honoraires professionnels en ingénierie pour la réalisation de divers mandats reliés à des projets du programme triennal d'immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 190-11-05-21

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-678 - CRÉATION RÉSERVE FINANCIÈRE - ASSAINISSEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 13 avril 2021 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le Règlement SH-678 créant une réserve financière pour l'assainissement des eaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 191-11-05-21

INSCRIPTION AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC - AVIS DE RÉGULARISATION

CONSIDÉRANT QU'à la suite à l'adoption de la résolution R 343-10-09-19, un avis de détérioration a été inscrit sur les immeubles sis aux 392-394, 4^e rue de la Pointe et aux 903-907, rue Joffre;

CONSIDÉRANT QUE ces immeubles ont été démolis;

CONSIDÉRANT QUE cette situation ne contrevient plus aux articles 28 à 31 du Règlement sur la construction SH-202 de la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.41.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au conseil de requérir l'inscription au Registre foncier du Québec d'un avis de régularisation lorsque la situation décrite dans l'avis de détérioration a été corrigée;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil mandate le Service du greffe et des affaires juridiques à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin de faire respecter le droit en vigueur en la matière et requérir l'inscription au Registre foncier d'un avis de régularisation à l'égard des immeubles suivants :

- 392-394, 4^e rue de la Pointe;
- 903-907, rue Joffre.

Que le Conseil autorise la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 192-11-05-21

PROCLAMATION - JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE le Groupe régional d'intervention sociale - Mauricie - Centre-du-Québec s'est adressé à la Ville de Shawinigan afin de poser un geste significatif pour combattre l'homophobie, la transphobie et la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan entend lancer un message de tolérance, d'ouverture et d'espoir;

CONSIDÉRANT la journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai prochain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil proclame le 17 mai comme étant la « Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie ».

Que le Conseil autorise à hisser, le 17 mai prochain, le drapeau arc-en-ciel sur le mât de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 193-11-05-21

REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil autorise, outre monsieur le maire, les conseillers(ères) suivants à représenter la Ville :

Josette Allard-Gignac lors de la formation sur les technologies vertes utiles au monde municipal qui aura lieu le 21 mai 2021;

Que les dépenses de représentations soient déboursées et remboursées selon la politique établie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MENTIONS SPÉCIALES DU MAIRE

Monsieur le maire adresse des mentions spéciales aux représentants de diverses personnes et associations ainsi qu'aux représentants de divers comités afin de démontrer la réelle considération du conseil à l'égard d'actions, de performances et de réalisations.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 8 juin 2021 à 19 heures. Une séance extraordinaire sera également tenue le lundi 31 mai 2021, à compter de 17 h, afin de statuer sur divers dossiers en matière d'urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

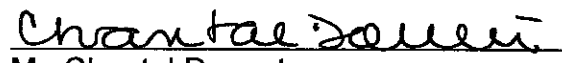
Au terme de la séance, les personnes ont eu l'opportunité d'adresser des questions par courriel aux membres du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 5.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).


Michel Angers
Maire


Me Chantal Doucet
Greffière